

À PROPOS

de la Fondation Santé Gatineau

Nous sommes la plus importante organisation philanthropique de la région de l'Outaouais et l'une des 10 plus importantes fondations au Québec œuvrant dans le milieu hospitalier. La **Fondation Santé Gatineau** compte sur l'appui financier généreux de plus de 80 000 donateurs. Grâce aux contributions reçues dans le cadre de ses programmes de dons annuels, majeurs et planifiés et aux sommes recueillies lors des différentes activités de collecte de fonds et d'événements caritatifs, la **Fondation Santé Gatineau** verse annuellement plus de 3 millions de dollars au CISSS de l'Outaouais. Cette importante somme permet l'achat d'équipements médicaux, le financement de nombreux programmes de prévention et la réalisation de projets d'investissements prioritaires.

Notre mission : Recueillir des fonds afin d'avoir un impact sur le mieux-être et la santé de la communauté de l'Outaouais en partenariat avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

Notre bénéficiaire : Le Centre intégré de santé et services sociaux (CISSS) de l'Outaouais est né le 1er avril 2015. Il est le résultat de l'intégration de 5 Centres de santé et services sociaux (CSSS) : Gatineau, Pontiac, des Collines, Vallée-de-la-Gatineau et Papineau, ainsi que d'un centre de réadaptation en déficience physique - le Centre régional de réadaptation La RessourSe, d'un centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble envahissant du développement - Pavillon du Parc, d'un centre de réadaptation en dépendance - CRDO, des Centres jeunesse de l'Outaouais et de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais.

S'appuyant sur la compétence, l'engagement et la fierté de tous ses employés, médecins, sages-femmes et partenaires, le CISSS de l'Outaouais vise une amélioration de l'état de santé de la population.

Les secteurs d'activités :

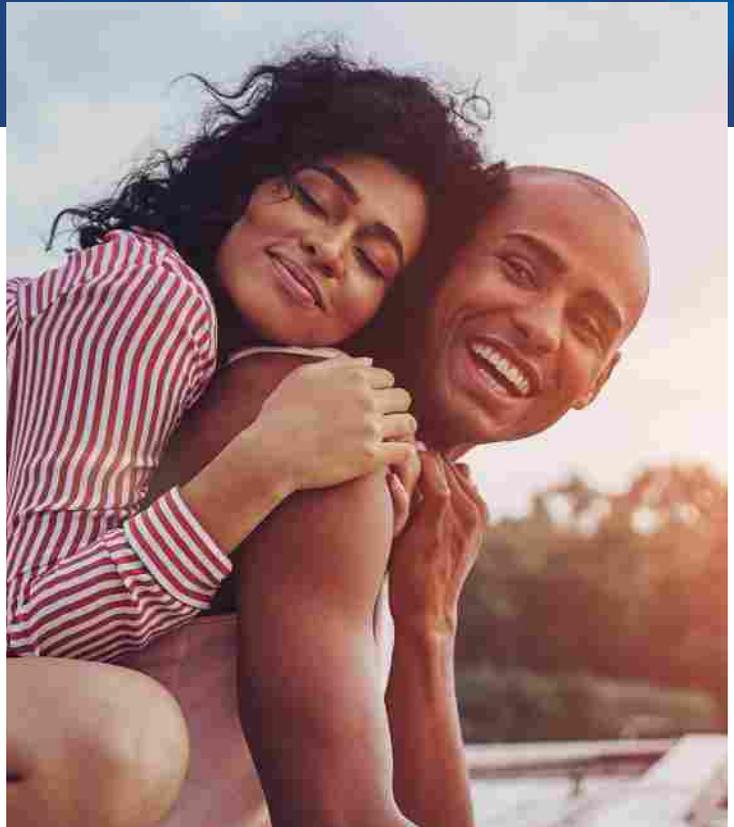


AVEZ-VOUS DÉJÀ SONGÉ AU DON PLANIFIÉ?

La planification stratégique de dons est une approche financière ciblée et stratégique visant à optimiser les avantages qui découlent d'un don, à la fois pour le donateur et pour la **Fondation Santé Gatineau**.

La planification de dons encourage les donateurs à réfléchir sur l'héritage qu'ils laisseront derrière eux. Les professionnels en dons planifiés et les conseillers des domaines de la planification financière, de la comptabilité, du droit et de l'assurance peuvent vous aider avec la planification stratégique de vos dons à la **Fondation Santé Gatineau**.

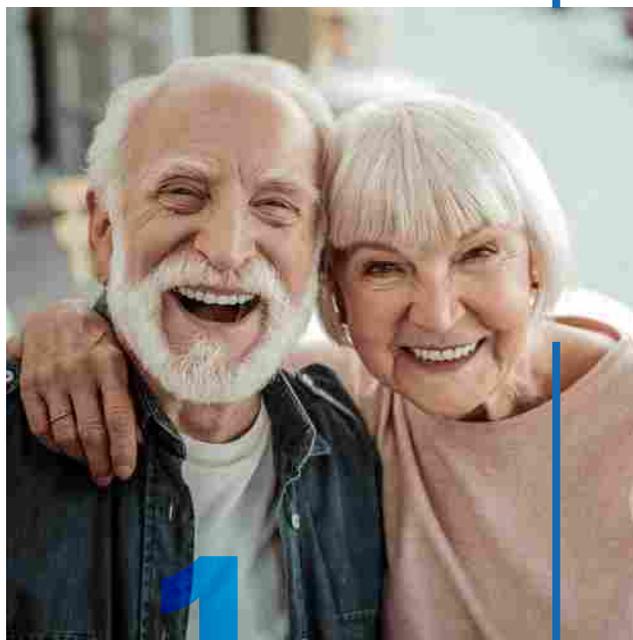
Le don planifié peut prendre plusieurs formes selon vos aspirations philanthropiques, votre situation familiale et fiscale. Ce guide pratique vous permettra de prendre connaissance des options qui s'offrent à vous.



FORMES DE DONS PLANIFIÉS :

1. **Don testamentaire;**
2. **Don de police d'assurance-vie;**
3. **Don de valeurs immobilières;**
4. **Dons de valeurs mobilières;**
5. **Rente de bienfaisance;**
6. **Fonds de dotation.**

Don testamentaire



Une façon simple et accessible de planifier un don.

- Le legs particulier (montant précis ou bien déterminé);
- Le legs universel ou légataire (totalité ou % de la valeur de la succession);
- La désignation de subsidiaire en cas de prédécès des premiers légataires;
- Le legs universel;
- La désignation d'un bénéficiaire d'un régime d'épargne-retraite, d'une caisse de retraite ou d'une police d'assurance-vie.

AVANTAGES :

- Crédits d'impôt d'environ 50 % de la valeur du don;
- Le liquidateur peut utiliser le reçu obtenu pour ce don jusqu'à concurrence de 100 % du revenu net de l'année du décès et de l'année précédente s'il y a un excédent.

Don de police d'assurance-vie

- La cession d'une police existante;
- L'achat d'une nouvelle police;
- La désignation de la **Fondation Santé Gatineau** comme bénéficiaire du capital décès.

AVANTAGES :

- Protège le patrimoine des héritiers;
- Importantes économies d'impôt;
- Permet un don important sans avoir à payer dans l'immédiat.



3

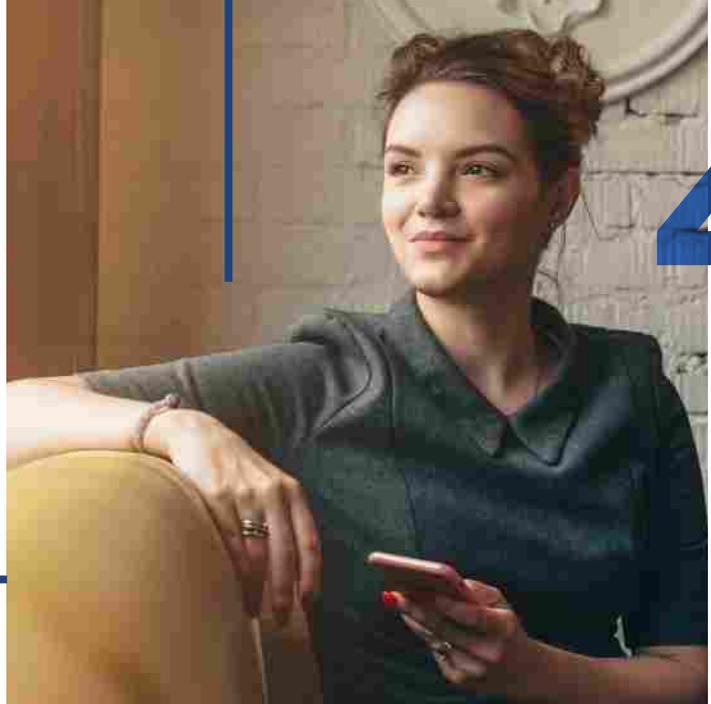


Don de valeurs immobilières

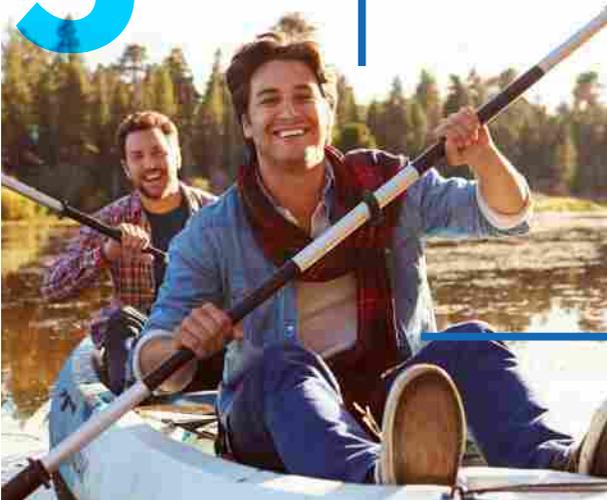
Vous pouvez faire don de votre résidence familiale tout en continuant de l'utiliser pour le restant de vos jours. Vous recevrez un reçu aux fins de l'impôt correspondant à la valeur escomptée de votre bien au moment du don. À votre décès, la **Fondation Santé Gatineau** recouvrera l'usage de cette résidence. Si le don est une résidence secondaire, un montant de 50 % des gains est imposable. Toutefois, le crédit d'impôt excédera l'impôt sur les gains, ce qui en résultera en une économie nette d'impôt.

Don de valeurs mobilières

Le don d'actions cotées en bourse, d'obligations, de parts d'un fonds commun de placement et d'autres titres semblables est l'une des façons les plus avantageuses sur le plan fiscal de faire un don important. En effet, aucun impôt n'est payable sur les gains en capital résultant de la disposition de titres admissibles donnés directement à la **Fondation Santé Gatineau**.



5



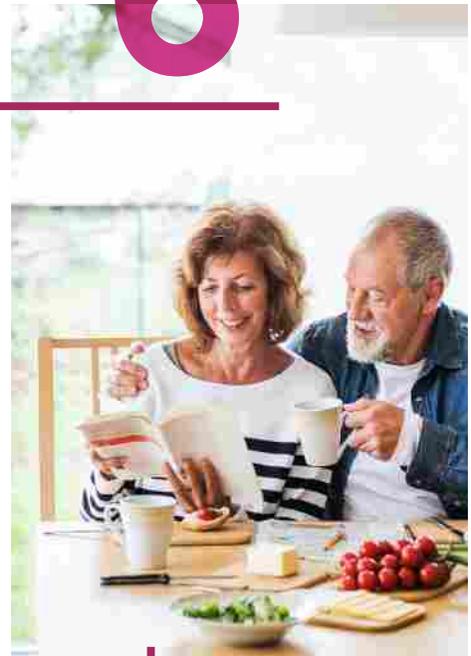
Rente de bienfaisance

Un don assorti d'une rente viagère consiste en un don en argent en échange d'un revenu garanti à vie ou pour une période déterminée. La rente de bienfaisance permet aux donateurs d'effectuer un don de leur vivant sans pour autant compromettre leur sécurité financière.

6

Fonds de dotation

Le fonds de dotation consiste à céder une somme importante à la **Fondation Santé Gatineau** et à désigner une cause particulière qui bénéficiera des revenus générés par le capital cédé à titre de don. Les modalités entourant la création d'un tel fonds sont consignées dans un contrat qui lie la **Fondation Santé Gatineau** et le donateur. Des conditions peuvent s'appliquer pour satisfaire les normes de l'ARC. La **Fondation Santé Gatineau** gèrera le capital et vous remettra un rapport annuel qui vous donnera toutes les informations financières pertinentes. Vous pouvez choisir vous-même le nom du fonds pour perpétuer la mémoire d'un être cher.



LE DON PLANIFIÉ

Don testamentaire

Une fois le bien-être de sa famille et de ses proches assuré, le donateur peut choisir de faire un don significatif à la **Fondation Santé Gatineau** en rédigeant ses volontés. Advenant des changements importants dans sa vie, il peut toujours modifier son testament en fonction de sa situation.

Votre don testamentaire diminuera les impôts à payer au décès et donnera droit à des crédits d'impôt non remboursables qui correspondent à près de 50 % de la valeur du don. Le liquidateur pourra utiliser le reçu obtenu pour ce don jusqu'à concurrence de 100 % du revenu net de l'année du décès et de l'année précédente s'il y a un excédent. Au moment de l'inclusion d'un don dans votre testament, assurez-vous d'en nommer le bénéficiaire de façon précise. Exemples de formules de clauses testamentaires : Je lègue à la **Fondation Santé Gatineau** 100 000 \$ pour appuyer sa mission OU Je lègue à la **Fondation Santé Gatineau** la totalité de ma succession, après le paiement des dettes et des legs particuliers OU Je lègue à la **Fondation Santé Gatineau** la totalité de mes biens meubles et immeubles.

Dans l'exemple ci-dessous, le donateur lègue son chalet à la **Fondation Santé Gatineau**. Le chalet payé 50 000 \$ en vaut 100 000 \$ au moment du décès. La moitié du gain en capital, soit 25 000 \$, devra être comptabilisée dans les revenus de la dernière année, et ce, même s'il n'a pas été effectivement vendu. Il s'agit d'un gain en capital réputé. Ce don testamentaire donne droit à un reçu pour la valeur du bien au décès et admissible jusqu'à concurrence de 100 % du revenu net du défunt. Ce don est donc une solution à privilégier, car les crédits d'impôts, pouvant atteindre 58 750 \$ dépendant du revenu imposable, permettent d'éliminer l'impôt à payer (13 325 \$ en presumant que le taux d'imposition est de 53,31 %) suite à cette disposition présumée et réduire la charge fiscale de la succession.

VALEUR DU CHALET



100 000 \$
(Payé 50 000 \$)



DONATION



Moitié du gain du capital
(25 000 \$) comptabilisé
dans les revenus de la
dernière année



ÉCONOMIE D'IMPÔT



13 325 \$
(Taux d'imposition
présumé de 53,31 %)

LE DON PLANIFIÉ

Don de police d'assurance-vie

Le don d'assurance-vie peut se faire sous forme de cession d'une police existante, à l'achat d'une nouvelle police ou encore en désignant la **Fondation Santé Gatineau** comme bénéficiaire du capital décès.

Il permet de réaliser un don important en effectuant plusieurs petits paiements étalés dans le temps en plus de profiter de crédits d'impôt substantiels. Il a également l'avantage de ne pas affecter le patrimoine des héritiers.

Dans l'exemple ci-dessous, un don de **100 000 \$** à la **Fondation** n'en coûterait que **11 000 \$** au donateur, étalé sur 10 ans de paiements.

POLICE D'ASSURANCE



100 000 \$

COÛT DE LA POLICE



22 000 \$

(Primes annuelles de 2 200 \$ x 10 ans)

COÛT APRÈS CRÉDIT D'IMPÔT



11 000 \$

(Estimé à environ 50 %)

Source: *Un héritage à partager*, Association Canadienne des professionnels en dons planifiés et L'Arbre de Georges (Alain Lévesque)
* Les taux d'imposition et d'intérêts sont estimés et arrondis à des fins de démonstration uniquement.

LE DON PLANIFIÉ

Don de valeurs immobilières

Vous pouvez faire don d'une résidence principale ou secondaire familiale à la **Fondation Santé Gatineau** tout en continuant de l'utiliser pour le restant de vos jours.

La **Fondation Santé Gatineau** évaluera si ce don d'un bien immobilier est conforme à ses politiques d'acceptation des dons et rassemblera la documentation appropriée.

Vous pouvez choisir de donner immédiatement le bien immobilier ou d'en conserver l'usage de votre vivant et d'en faire don plus tard dans le cadre de votre planification successorale.

LE DON DE BIENS IMMOBILIERS PRÉSENTE DIFFÉRENTS AVANTAGES FISCAUX :

- Lorsque vous faites immédiatement le don d'une propriété, le reçu pour le don est délivré pour la juste valeur marchande, déterminée par un évaluateur qualifié.
- Si la propriété est vendue et que le produit de la vente est donné, un reçu est délivré pour le montant du don.
- Si le don est la résidence principale du donateur ou une terre certifiée écosensible, il n'y a pas d'impôt à payer sur les gains en capital.
- Si le don est une résidence secondaire, un montant de 50 % des gains est imposable. Toutefois, le crédit d'impôt excédera l'impôt sur les gains, ce qui résultera en une économie nette d'impôt.

Dans l'exemple ci-dessous, le donateur lègue sa résidence principale à la **Fondation Santé Gatineau** évaluée par un évaluateur qualifié à 400 000 \$ et continue de l'utiliser jusqu'à son décès. Le donateur reçoit alors un reçu aux fins de l'impôt correspondant à la valeur escomptée du bien au moment du don, soit 400 000 \$. Au décès du donateur, la **Fondation Santé Gatineau** recouvre l'usage de cette résidence.

DON DE LA RÉSIDENCE



**Valeur
de 400 000 \$**

(Évalué par
un évaluateur qualifié)

USAGE DE LA RÉSIDENCE



Le donateur continue
d'utiliser la résidence
pour le reste de son vivant.

REÇU POUR IMPÔT



Valeur escomptée
du don
(400 000 \$)

GAIN EN CAPITAL



**0 %
d'impôt**

LE DON PLANIFIÉ

Don de valeurs mobilières

Le don d'actions cotées en Bourse, d'obligations, de parts d'un fonds commun de placement et d'autres titres semblables est l'une des façons les plus avantageuses sur le plan fiscal de faire un don important.

Dans l'exemple ci-dessous, le donateur détient **10 000 \$** d'actions originalement payées **2 000 \$**. Il est donc beaucoup plus avantageux pour celui-ci de les transférer directement à la **Fondation Santé Gatineau** que de les vendre.



	Encaissement suite à la vente des titres	Don de titres à la Fondation Santé Gatineau
VALEUR DU DON	10 000 \$	10 000 \$
GAIN EN CAPITAL IMPOSABLE	4 000 \$ (Gain de 8 000 \$ x 50 %)	N/A
IMPÔT SUR LE GAIN	(2 000 \$)	N/A
CRÉDIT D'IMPÔT (50 %)	5 000 \$	5 000 \$
ÉCONOMIE D'IMPÔT	3 000 \$	5 000 \$
COÛT DU DON	7 000 \$	5 000 \$

Source: *Un héritage à partager*, Association Canadienne des professionnels en dons planifiés et *L'Arbre de Georges* (Alain Lévesque)
* Les taux d'imposition et d'intérêts sont estimés et arrondis à des fins de démonstration uniquement.

LE DON PLANIFIÉ

Rente de bienfaisance

Un don à la **Fondation Santé Gatineau** assorti d'une rente viagère consiste en un don en argent en échange d'un revenu garanti à vie ou pour une période déterminée.

Dans l'exemple ci-dessous, un don de 50 000 \$ à la **Fondation Santé Gatineau** permet au donateur de faire un don de son vivant tout en **augmentant son revenu** et en **protégeant son capital pour la succession** en comparaison avec un placement dans un CPG ayant un rendement annuel de 3 % (6 000 \$) et dont le revenu net serait de 3 000 \$ (taux d'imposition de 50 %).



200 000 \$ en liquidité



175 000 \$ en liquidité
(Incluant crédit d'impôt de 50 % / 25 000 \$)



**FONDATION
SANTÉ
GATINEAU**

Don de **50 000 \$**



Rente viagère de **75 000 \$**
Revenus bruts : 5 500 \$
Portion imposable : 100 \$
Impôt : 50 \$ (50 %)
Revenu net : 5 450 \$



Police d'assurance-vie
de **200 000 \$**
achetée à 100 000 \$

Source: *Un héritage à partager*, Association Canadienne des professionnels en dons planifiés et L'Arbre de Georges (Alain Lévesque)
* Les taux d'imposition et d'intérêts sont estimés et arrondis à des fins de démonstration uniquement.

LE DON PLANIFIÉ

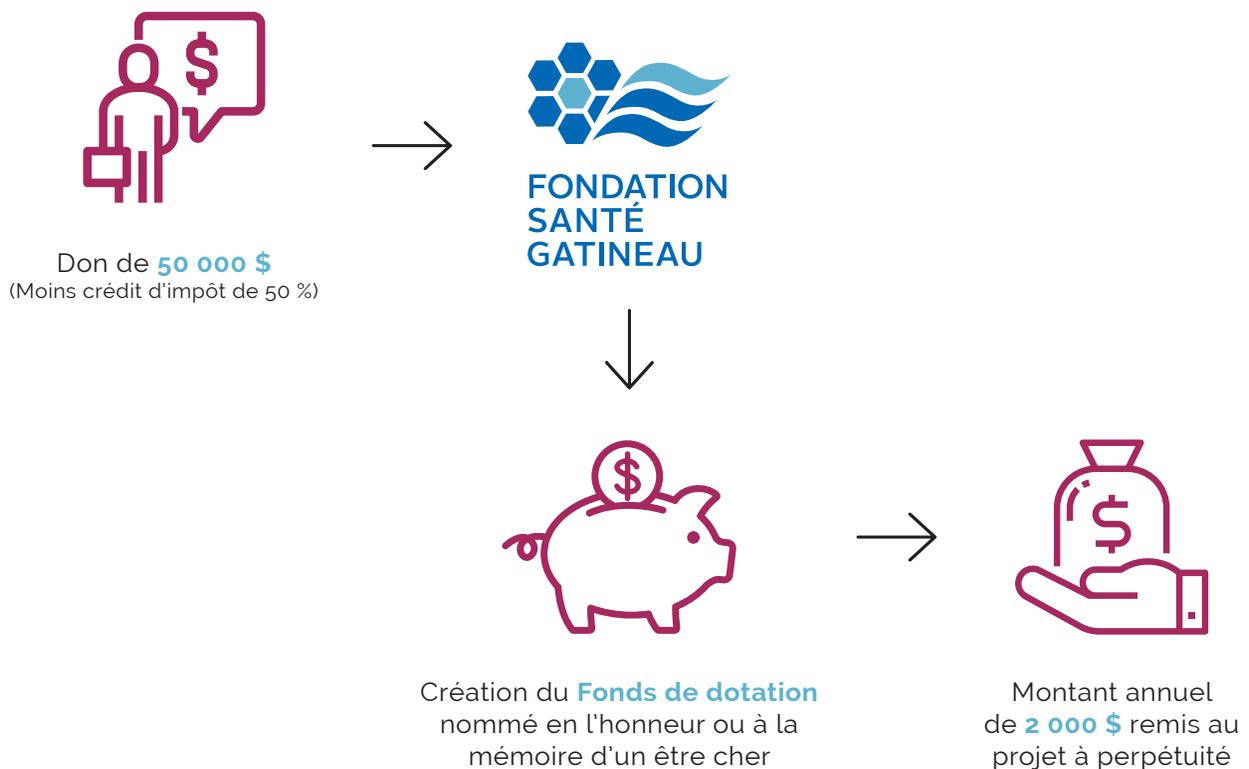
Fonds de dotation

Le fonds de dotation consiste à céder une somme importante à la **Fondation Santé Gatineau** tout en désignant un projet particulier qui bénéficiera des revenus générés par le capital cédé à titre de don.

Vous pouvez choisir vous-même le nom du fonds pour perpétuer la mémoire d'un être cher.



Dans le cas ci-dessous, le don de **50 000 \$** fait bénéficier le donateur d'un important crédit d'impôt et la **Fondation Santé Gatineau** peut allouer un montant de **2 000 \$** à perpétuité au projet choisi par le donateur.



Source: *Un héritage à partager*, Association Canadienne des professionnels en dons planifiés et *L'Arbre de Georges* (Alain Lévesque)
* Les taux d'imposition et d'intérêts sont estimés et arrondis à des fins de démonstration uniquement.